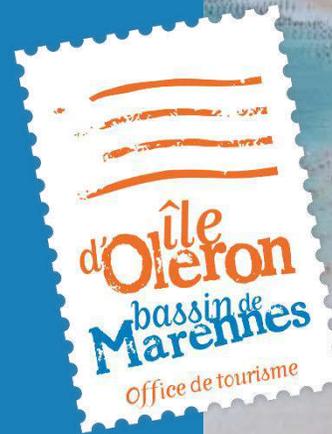


PASS SAISONNIER Marennes-Oléron

Bilan 2023

ILE D'OLÉRON MARENNES TOURISME



Éléments de contexte

Depuis 2018, le territoire de Marennes-Oléron est engagé dans une **politique d'amélioration générale de l'accueil des saisonniers**. Cette démarche est caractérisée par la mise en place d'outils (guide saisonnier, site internet dédié, Pass...), des partenariats avec d'autres territoires saisonniers (stations de montagne), le but étant d'aller vers une politique plus globale intégrant l'ensemble des problématiques auxquelles les travailleurs saisonniers sont exposés.

➤ Fonctionnement du Pass saisonnier

Le Pass saisonnier est un dispositif permettant aux travailleurs estivaux qui le souhaitent de bénéficier d'avantages et d'offres spéciales auprès de nombreux partenaires (valable du 01/04 au 30/09). Ce projet poursuit trois objectifs :

- Favoriser l'intégration des saisonniers sur le territoire
- Leur permettre de **mieux connaître** les acteurs touristiques du territoire
- Les **fidéliser** à la destination

Pour l'obtenir, l'employeur peut directement faire appel à l'OT pour le fournir ensuite au saisonnier, le saisonnier peut également se rendre dans tous les OT du territoire.



Quelques chiffres

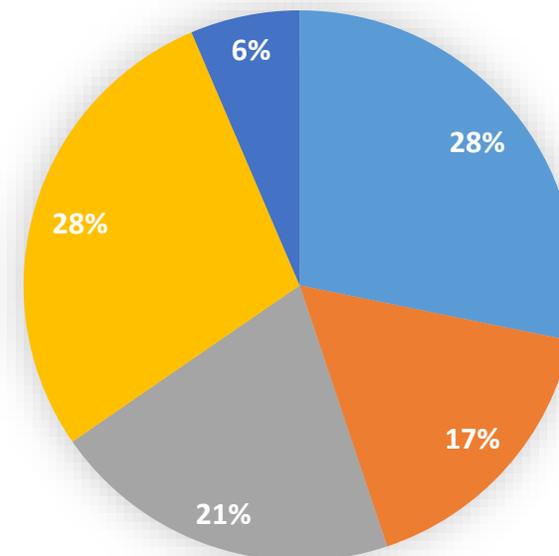
78 Structures partenaires ont proposé un avantage aux titulaires du Pass saisonnier

→ Dont 22 activités nautiques, 13 sites de visites et sites nature, 16 activités sport, loisir et bien-être, 22 bars, restaurants et 5 commerces

2018 : 56
2019 : 85
2020 : 80
2021 : 76
2022 : 69
2023 : 78

Un nombre de partenaires en hausse par rapport à 2022, et qui reste dans la moyenne par rapport aux précédentes éditions

Secteurs d'activité



■ Activités nautiques ■ Sites de visite
■ Sport / Loisirs / Bien-être ■ Bars / Restaurants
■ Commerces

Quelques nouveautés : Sur les traces d'Ularius, Liberté Oléron Canoë, au verger glacé, Tiny surf school...

Quelques chiffres

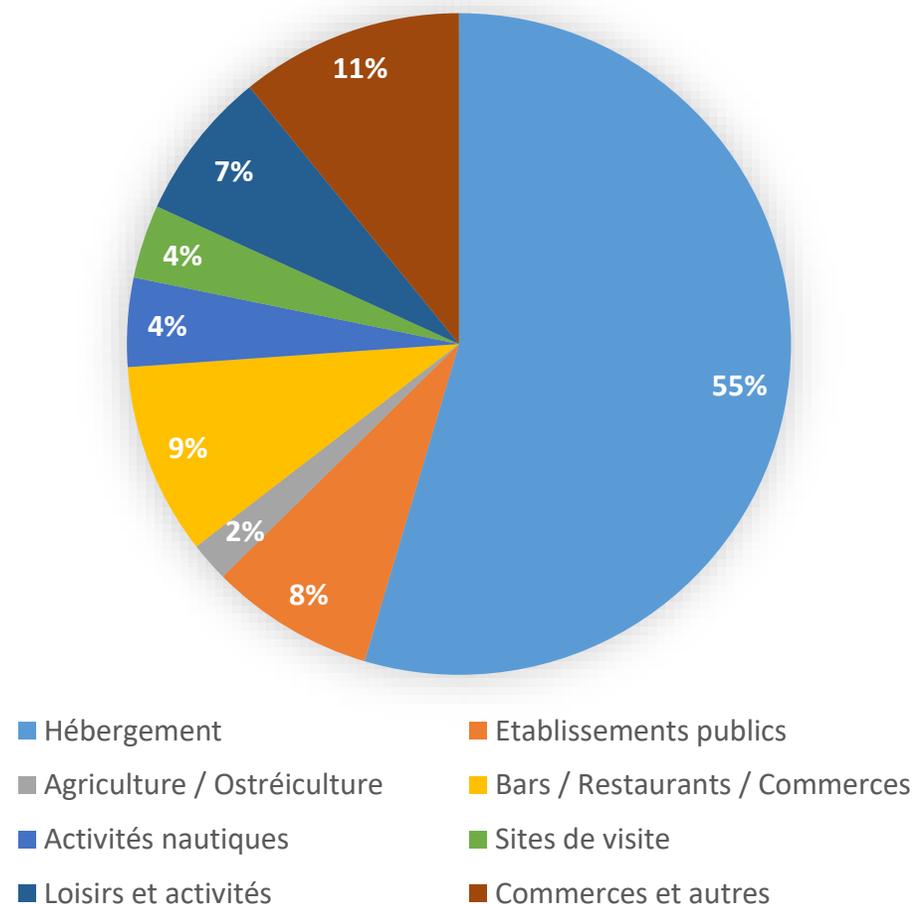
1612 cartes distribuées

→ Dont **880** dans le secteur de l'hébergement, **129** dans des établissements publics ou assimilé (OT, mairie...), **151** dans les bars et restaurants, **31** dans l'agriculture et l'ostréiculture, **70** dans les activités nautiques, **58** dans les sites de visite, **118** dans les loisirs et activités et enfin **175** dans les commerces et autres établissements

2018 : 461
2019 : 843
2020 : 396
2021 : 583
2022 : 1 166
2023 : 1 612

Montée en puissance du dispositif avec un record de distribution en 2023

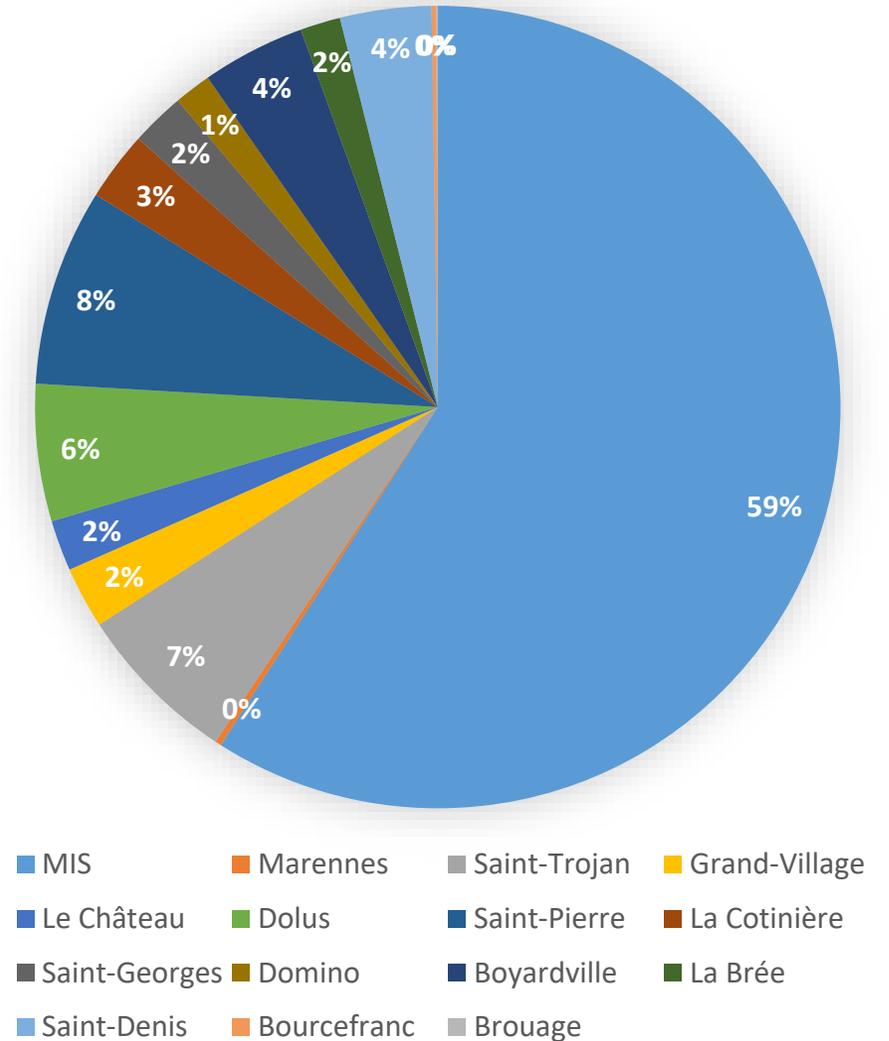
Répartition des cartes par secteur d'activité



Répartition des points de distribution

Direct employeurs	952
Marennnes	4
Brouage	1
Bourcefranc	3
Saint-Trojan	106
Grand-Village	40
Le Château	33
Dolus	89
Saint-Pierre	128
La Cotinière	45
Saint-Georges	35
Domino	24
Boyardville	67
La Brée	26
Saint-Denis	59
Total	1612

- On distingue plusieurs niveaux dans la distribution des pass : **2 bureaux principaux** (Saint-Trojan et Saint-Pierre), **3 bureaux secondaires** (Dolus, Boyardville et Saint-Denis), **6 bureaux plus modestes** (en vert clair) et **3 bureaux à faible distribution** (bassin de Marennnes)
- Le fait de **contacter directement les employeurs** pour qu'ils proposent le Pass à leur saisonnier permet de faciliter l'accession au dispositif et de toucher un public plus large



Répartition des périodes de distribution

Mois	Nb de cartes	%
Mars	653	41%
Avril	353	22%
Mai	62	4%
Juin	105	7%
Juillet	368	23%
Août	69	4%
Septembre	2	0%
Total	1 612	100%

La distribution des Pass saisonniers s'est concentrée sur deux périodes

- Le lancement des « contrats longs » avec une demande des entreprises en mars et début avril afin de fournir le pass à son personnel dès son arrivée (63% des cartes)
- L'arrivée des « contrats courts » en juillet

